

AEDIFICA

SICAF IMMOBILIERE PUBLIQUE DE DROIT BELGE
SOCIETE ANONYME

AVENUE LOUISE 331-333
1050 BRUXELLES

R.P.M. BRUXELLES 0877.248.501

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE QUI SE REUNIRA LE 13 OCTOBRE 2009 A 15H A 1040 BRUXELLES, RUE GUIMARD 18

1. Rapport de gestion sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 30 juin 2009
2. Rapport du commissaire sur les comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2009 et rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2009
3. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2009
4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2009 et affectation du résultat
Proposition d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2009, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée. En conséquence, proposition d'attribuer un dividende de 1,80 € brut par action aux actionnaires.
5. Décharge aux administrateurs de la société
Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2009.
6. Décharge au commissaire de la société
Proposition de donner décharge au commissaire de la société pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2009.
7. Renouvellement des mandats d'administrateurs
Proposition de renouveler, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, avec effet immédiat, les mandats suivants:
 - le mandat de Monsieur Stefaan GIELENS en qualité d'administrateur exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 ;

- le mandat de *Serdiser SCA*, représentée par Monsieur Pierre *ISERBYT*, en qualité d'administrateur non-exécutif et indépendant au sens de l'article 526ter C. Soc., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 ;
- le mandat de *Re-Invest SA*, représentée par Madame Brigitte *GOUDER* de *BEAUREGARD*, en qualité d'administrateur non- exécutif et indépendant au sens de l'article 526ter C. Soc., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

8. Nomination d'un administrateur indépendant au sens de l'article 526ter C. Soc.

Proposition de nommer, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur non-exécutif indépendant au sens de l'article 526ter C. Soc.:

- la *SA BEVALEX*, représentée par Madame Sophie *MAES*, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

9. Divers